



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2013

Publication : 01/07/2013

**EXTRAIT DU REGISTRE****VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 25 Juin 2013****DOSSIER N° 17 :****SUBVENTION D'EQUIPEMENT A  
LA SOCIETE D'ENCOURAGEMENT  
DE BORDEAUX**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 25 Juin 2013

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35****Membres présents : 33****Absent : 0****Excusés : 2**

**Présents** : M. BOBET, M. JUNCA, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

**Excusées avec procuration** : MME MANDARD (à MME SALIN), MME TRAORE (à MME MADELMONT)

**Absent** :**Secrétaire** : MME THIBAudeau

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2013

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2013

Publication : 01/07/2013

**DOSSIER N° 17 : SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA SOCIETE D'ENCOURAGEMENT DE BORDEAUX**

RAPPORTEUR : Alain ZIMMERMANN

Aujourd'hui, le site de l'hippodrome se modernise et renforce la qualité de ses équipements. La Société d'Encouragement de Bordeaux a sollicité une subvention d'équipement de 35 000 €.

S'agissant des paris effectués sur les hippodromes, un prélèvement est effectué au profit de l'Etat et des communes sur le territoire desquelles sont ouverts au public un ou plusieurs hippodromes, au prorata des enjeux des courses hippiques effectivement organisées par lesdits hippodromes (15 %), et dans la limite de 700 000 euros par commune.

Cette subvention de 35 000 € sera prélevée sur cette recette et sera destinée au financement exclusif des travaux de peinture extérieure de la tribune et du porche d'entrée de l'hippodrome du Bouscat ainsi que des travaux d'étanchéité de la toiture de la tribune.

En vertu de la Loi de Finances 2013, ce prélèvement sera affecté à partir de 2014 aux établissements publics de coopération intercommunale (Communauté Urbaine...).

Aussi, conformément à la loi et à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, il convient de signer une convention avec la Société d'Encouragement de Bordeaux afin de déterminer les modalités de versement de cette subvention.

Ainsi,

**VU** le Code Général des collectivités Territoriales ;  
**VU** le projet de convention de subvention d'équipement ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**  
**35 voix POUR**

**Article 1 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée et tout document utile à ce dossier,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 35 000 € destinée exclusivement à financer des travaux de peinture extérieure de la tribune et du porche d'entrée de l'hippodrome du Bouscat ainsi que des travaux d'étanchéité de la toiture de la tribune,

**Article 3 :** Dit que les crédits correspondants ont été inscrits au budget au chapitre 204 « subventions d'équipement versées ».

Fait et délibéré le 25 Juin 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET